

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Histoire parcours PCS Pouvoir Culture et Société**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Corinne LEGOY

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Gaël RIDEAU

Professeur des Universités

- Mme Noëlline CASTAGNEZ

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Histoire parcours PCS Pouvoir Culture et Société**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU** **Professeur des Universités**

Membres du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE** **Professeur des Universités**

- **Mme Anna CAIOZZO** **Professeure des Universités**

- **Mme Corinne LEGOY** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme du **master mention Histoire parcours PCS Pouvoir Culture et Société**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO** **Professeure des Universités**

Membres du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**
- **M. Gaël RIDEAU** **Professeur des Universités**
- **Mme Corinne LEGOY** **Professeure des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Histoire**, est constitué comme suit :

- | NOM Prénom | Statut |
|-----------------------------|---|
| - M. Arnaud SUSPENE | Directeur du Département d'Histoire, Professeur des Universités |
| - Mme Noëlline CASTAGNEZ | Professeur des universités |
| - Mme Corinne LEGOY | Professeur des universités |
| - M. Gaël RIDEAU | Professeur des universités |
| - M. Charles PARISOT-SILLON | Maître de Conférences |
| - Mme Marion BRETECHE | Maître de Conférences |
| - M. Christophe SPERONI | PRCE Directeur des études du département d'histoire |

- Mme Manon LARUE Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
- Mme Françoise DAOUDI BIATSS, Responsable bureau licence
- Mme Pascale SOLON BIATSS, SCD
- Mme Sandrine HARANG BIATSS, Bureau des masters
- M. Jacques LACAN Représentant étudiant, master première année
- M. Corention POUCHOT Représentant étudiant, master première année
- M. Lucas RISPOLI Représentant étudiant, master première année
- Mme Maëlys OUALI Représentant étudiant, master première année
- Morgane ROSSIGNOL Représentant étudiant, master deuxième année
- Mme Camille CHEMEL Représentant étudiant, master MEEF HG
- M. David PIGEON Représentant étudiant, master MEEF HG

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024



Eric BLOND